

SKU 1FR31105



Pertinent animal solutions

Solution Mouches Adultes

efficacité prouvée
ne contient pas de pesticides*



Produit liquide pour bâtiments d'élevage

MODE D'EMPLOI – USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Pour le contrôle des mouches en élevage (*Musca Domestica* ; *Stomoxys calcitrans*) dans leurs formes adultes par le traitement des bâtiments d'élevage en présence des animaux, tels que porcheries, étables et stabulations, poulaillers. Ce produit contient des dérivés de plantes et ne contient pas de pesticides issus de la chimie de synthèse*. Il agit par contact et commence à faire effet dès les premières 15 minutes. Le produit est un liquide prêt à l'emploi, destiné à être pulvérisé dans les bâtiments d'élevage à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou nébulisé. Appliquer en pulvérisation à la dose de 3.5 L pour 100 m² et en nébulisation à la dose de 2L pour 1000 m³. Répéter l'application dès que nécessaire.

Utilisable en agriculture biologique.**

PRECAUTIONS

Attention. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **Autres mesures de précaution :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement avec de l'eau et du savon jusqu'à élimination du produit. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre antipoison le plus proche.

NETTOYAGE - STOCKAGE Nettoyer le matériel d'application à l'eau. L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Conservation : À conserver dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et à température ambiante entre 5 et 35°C dans son récipient d'origine, hermétiquement fermé - Durée de conservation : 2 ans à compter de la date inscrite sur l'emballage.

Contenu net : 20 L e

UFI : U450-U0V2-NOOS-U6NF

**Substance active biocide
(insecticide, TP18):**

Géranol (no° CAS 106-24-1) ... 1.0% m/m

Contient :

Contient du géranol. Peut produire une réaction allergique.

Danger

Type de préparation :

AL (autre liquide
prêt à l'emploi)

Numéro de lot :
voir sur l'emballage

*issus de la chimie de synthèse selon le règlement européen CE 1107/2009

** conforme selon le règlement européen 834/2007

Fabriqué : Pertinent Santé Animale, Route de Samadet, 64410 Arzacq
Tel : 05 59 04 59 86

Distribué : Serviphar, PA du Haut Montigné – 35370 TORCE
Tel : 02 99 76 83 00

1FR31105FRT20210510

